

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

DEMANDE D'INDEMNISATION DES FRAIS OCCASIONNÉS AUX CULTIVATEURS

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est chargé de la Commission du système métrique. Le gouvernement ayant annoncé récemment que des subventions seront accordées aux mécaniciens d'automobiles pour les aider à s'acheter des outils métriques, le ministre est-il disposé à envisager d'étendre ce programme d'aide aux fermiers et à d'autres personnes qui seront également contraints de changer d'outils à la suite de la métrisation?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, la Commission du système métrique et les comités de secteur ont examiné cette question très attentivement et ont décidé que des subventions seront nécessaires dans deux secteurs seulement, où les coûts sont particulièrement élevés. D'abord, les mécaniciens établis à leur propre compte et qui doivent acheter leurs propres outils et, ensuite, la conversion des balances dans le commerce de détail. Nous ne prévoyons pas pour le moment accorder des subventions à d'autres personnes.

M. Scott: Une question supplémentaire. Le ministre étudiera-t-il le cas des fermiers et de tous les gens qui procèdent eux-mêmes à leurs travaux d'entretien du matériel dans cette industrie? Certains d'entre eux devront faire l'achat d'outils aussi coûteux que ceux des mécaniciens d'automobiles mais la loi n'en tiendra pas compte?

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je vais étudier la question.

* * *

LA CONSOMMATION

L'INTERDICTION POSSIBLE DE L'USAGE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LA PRÉPARATION DES ALIMENTS ET DES BOISSONS

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de la Consommation et des Corporations. A la suite d'un récent rapport d'une association de consommateurs condamnant l'usage généralisé des fibres d'amiante dans la préparation des aliments, des boissons et des produits pharmaceutiques au Canada, et des dangers que cela représente pour la santé, prend-on des mesures en vue d'en interdire l'usage?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il serait plus approprié d'adresser cette question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

* * *

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA POSSIBILITÉ POUR LE QUÉBEC D'ÊTRE INDEMNISÉ POUR LE NON-USAGE DE LA GRC

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, étant donné que les media d'information ont fait écho de la conférence des ministres de la Justice des diverses provinces avec celui du gouvernement fédéral, l'honorable solliciteur général serait-il en mesure de dire à la Chambre si de nouvelles propositions ont été faites relativement au coût que repré-

Questions orales

sente l'usage de la Gendarmerie royale du Canada au Québec, et, est-ce que le Québec aurait fait une réclamation différente de celle présentée par l'honorable ministre de la Justice du gouvernement Bourassa?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, en effet, des réclamations ont été présentées par le ministre de la Justice du Québec et par le gouvernement de l'Ontario. A première vue, monsieur le président, et après avoir écouté le ministre de la Justice du Québec, ce sont les mêmes arguments qui ont été évoqués à l'appui de sa demande cette année, c'est-à-dire les mêmes arguments que ceux qui avaient été examinés et étudiés au moment où son prédécesseur, M. Choquette, discutait de la même question avec mon prédécesseur le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien.

M. Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Par sa réponse, le ministre veut-il dire qu'il s'agit d'un refus catégorique d'étudier de nouveau ce problème, ou s'il prendra le temps d'étudier plus à fond ces demandes afin d'être bientôt en mesure d'informer définitivement la Chambre sur cette question?

M. Fox: Monsieur le président, la question avait été examinée à fond il y a déjà quelques années et, de fait, le gouvernement du Québec et celui de l'Ontario avaient cru bon de soulever la question à un autre niveau que celui du solliciteur général. Ils devaient le faire au moment de la rencontre qui a eu lieu au mois de décembre dernier entre le ministre des Finances du Canada et ceux des provinces. Suite à leurs demandes, le ministre des Finances a répondu clairement.

Quant au ministère du solliciteur général, monsieur le président, nous sommes, évidemment, en position d'offrir des services de police aux provinces et, en retour, nous recevons d'elles des sommes d'argent. Nous ne sommes toutefois pas en mesure de fournir des subventions aux provinces.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

L'ÉCONOMIE—LES SUBVENTIONS POUR L'ISOLATION DES MAISONS—LA JUSTIFICATION DES DIFFÉRENCES DE TRAITEMENT ENTRE LES PROVINCES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire qui se rattache à celles de mes collègues de Saint-Jean-Est et de Saint-Jean-Ouest à l'intention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre ne convient-il pas qu'en vertu de notre constitution fédérale, des questions telles que les codes du bâtiment, les taxes de vente directes, la production de l'électricité et la façon dont on la distribue et dont on en mesure la consommation, sans parler de la question des limitations de vitesse sur les routes, sont des questions relevant uniquement et entièrement de la compétence provinciale? Est-il aussi prêt à reconnaître que l'évaluation des propriétés, les structures des taux des services publics et les relations entre propriétaires et locataires relèvent également des provinces? S'il en est ainsi, comment peut-il justifier que les habitants de huit provinces fassent l'objet d'un traitement d'exception et soient assujettis à des impôts plus importants que dans les deux autres provinces? Y a-t-il un lien entre cette façon de faire et la composition des